

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS77

présenté par
Mme Clergeau, rapporteure

ARTICLE 27

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« La demande des parents mentionnée au premier alinéa du présent article peut être réalisée par voie dématérialisée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir un alinéa supprimé par le Sénat.